



REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE « OSER JOUER »

Entrée en vigueur le 25.09.2023, mise à jour le 29.11.2023

Préambule

La bibliothèque « OSER JOUER » située à Vevey est publique et gratuite. Elle s'adresse en priorité aux personnes ne disposant pas de moyens financiers pour acquérir du matériel ou en louer, tels les bénéficiaires de l'aide sociale ou les personnes en situation de précarité financière notamment, la population migrante, les demandeurs-euses d'emploi, etc.

La bibliothèque « OSER JOUER » est rattachée à l'association OSEO VAUD, dont le but premier est de favoriser l'autonomie de chacun-e, en œuvrant pour un monde socialement, politiquement et économiquement plus juste. Plus d'informations sur www.oseo-vd.ch

La bibliothèque fonctionne grâce aux dons d'instruments de musique dans un esprit de partage, de solidarité et d'économie circulaire. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux instruments, alors n'hésitez pas à en parler au personnel sur place qui pourra aussi vous renseigner sur les modalités ou pour organiser un transport. Merci d'avance de votre générosité.

1. Adhésion gratuite à la bibliothèque « OSER JOUER »

Le prêt d'instruments de musique est gratuit. Cependant, pour devenir membre, une inscription (gratuite) est nécessaire. A la suite de quoi, la personne devient **membre** et elle peut emprunter gratuitement les différents instruments de musique stockés dans la bibliothèque musicale « OSER JOUER ».

Il faut avoir au **minimum 18 ans** pour y adhérer. L'identité et l'âge sont vérifiées sur présentation d'un document officiel.

2. Modalités d'emprunt d'un instrument :

- A. Prendre connaissance du présent règlement, l'accepter et le signer lors de la première visite
- B. Créer son compte **gratuit en ligne** sur le site internet www.oserjouer.ch, page « [Catalogue d'instruments](#) », en cliquant sur le lien « [Catalogue en ligne](#) », une nouvelle page s'ouvrira et il faut entrer ses données personnelles en cliquant sur « *J'aimerais m'inscrire à la bibliothèque* » en bas à gauche du catalogue. Une copie d'un **document d'identité** (et de votre **assurance RC**, pour certaines locations) vous sera demandée, lors de votre premier emprunt.
- B.bis Il est possible de s'adresser directement au personnel de la bibliothèque **sur place** qui se chargera de l'inscription ou de répondre à toute autre demande. Il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité.
- C. **Venir chercher l'instrument** désiré **sur place** (se munir d'un sac de transport), aux **heures d'ouverture** de la bibliothèque ; merci de vous référer aux [informations pratiques](#) mentionnées sur le site internet. Vous avez la possibilité de réserver l'instrument de votre choix afin d'être sûr qu'il soit en stock lors de votre venue. Cependant, un délai de **7 jours ouvrables** est à respecter entre le jour de réservation et le jour de passage à la bibliothèque, au-delà, l'instrument sera remis à la disposition d'autres membres.
- D. Si l'instrument souhaité est « **non disponible** », une date de retour indicative est mentionnée dessous, vous avez alors la possibilité de le **réserver** en ligne en cliquant sous « *réserver cet instrument* ». Vous recevrez un mail quand il sera à nouveau **disponible** pour venir le chercher dans les 7 jours ouvrables.
- E. Il est possible, sur demande, qu'un-e membre puisse louer **plusieurs instruments simultanément** pour des projets ponctuels (concerts avec des enfants, jam session, etc.). Dans ce cas, veuillez prendre contact avec le-la responsable de la bibliothèque.
- F. Pour les personnes qui ne bénéficient ni de papier d'identité, ni d'assurance en Suisse, il est possible de **jouer sur place**.



3. Divers cas de responsabilité

L'instrument de musique emprunté est à **usage strictement personnel** et ne doit en aucun cas être utilisé pour le commerce, la location/sous-location ou les activités commerciales et professionnelles.

En cas de dommages causés à un instrument, la responsabilité incombe à la personne membre de la bibliothèque même dans le cas d'une cession à une tierce personne de l'instrument emprunté à la bibliothèque (voir ch. 9 RC).

3.1. Sinistres

Le-la membre est responsable de la perte, du vol, ou des dommages causés par négligence.

Le-la membre **doit se munir d'une housse de transport adapté à l'instrument** choisi, de manière à le protéger lors du **transport** (dans le cas où cela n'est pas fourni avec l'instrument c.f. *descriptif*).

Le-la membre est tenu-e de nettoyer soigneusement l'instrument avant sa restitution.

Dans le cas où le-la membre ne respecterait pas ces règles à plusieurs reprises, OSER JOUER se réserve le droit de refuser les emprunts et de révoquer l'abonnement du-la membre.

Si des instruments prêtés sont rendus dans un état de dégradation important ou qu'ils ne sont pas restitués à OSER JOUER, celle-ci revendiquera la totalité du montant requis soit pour réparer soit pour remplacer l'instrument. Le-la membre peut aussi proposer de donner un instrument qu'il-elle possède et qu'il-elle n'utilise pas comme dédommagement, limitant ainsi le plus possible l'achat d'instruments neufs.

3.2. Contrôle

Chaque instrument, y compris ses accessoires, sont contrôlés conjointement par le-la membre et le personnel de la bibliothèque avant et après chaque emprunt (constat).

Les instruments doivent être rendus propres, dans le même état que lors du prêt.

Le-la responsable et le personnel de la bibliothèque sont à disposition sur place pour toute explication ou information concernant les instruments, dans la limite de leurs connaissances.

Le-la membre accepte que les instruments proposés soient des instruments d'occasion et qu'ils peuvent présenter d'éventuels défauts de fabrication ou de qualité. Dans ces cas, le personnel de OSER JOUER prendra note des défauts et prendra les mesures adéquates si nécessaire.

4. Mode d'emploi

Le-la membre est censé-e lire attentivement la notice d'utilisation des instruments électroniques et d'en respecter les recommandations d'utilisation, pour autant qu'elle soit livrée avec l'instrument. Dans le cas contraire, le-la membre est responsable d'obtenir les informations d'utilisation par ses propres moyens. Une fois que le-la membre emprunte un objet, il-elle doit être capable de l'utiliser de façon sûre et appropriée. OSER JOUER n'est pas responsable des dommages, corporels ou matériels, liés à une mauvaise manipulation de l'instrument par le-la membre et ce-cette dernier-ère ne pourra pas réclamer de compensation dans ce sens.

Au moindre signe d'insécurité ou de défaut d'un instrument emprunté, le-la membre s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de cesser immédiatement l'usage de l'instrument. Dans ce cas, il-elle doit restituer l'instrument rapidement et informer OSER JOUER de l'état de ce dernier.

5. Durée et délais

Les instruments peuvent être empruntés et restitués à OSER JOUER uniquement pendant ses heures d'ouverture. L'emprunt d'un instrument a une **durée de 3 mois**, avec l'option de le **prolonger 1 fois de 3 mois supplémentaire en ligne**, pour autant que l'instrument ne soit pas réservé par un-e autre membre entretemps.

L'instrument **doit être rendu** à la date d'échéance prévue lors de l'emprunt. Un **rappel automatique** est envoyé par e-mail quelques jours avant. Les horaires d'ouverture pour le retour sont mis à jour sur la page [informations pratiques](#) du site internet.

6. Cautions et retards

Tel que mentionnées aux paragraphes 1 et 2, l'inscription et la location d'instruments de musique sont totalement gratuites. Cependant, une **caution** peut être demandée, en fonction du type d'instrument et de sa valeur initiale. Les prix de la caution sont **variables** et **mentionnés** clairement dans le **descriptif** de l'instrument dans le catalogue en ligne. La caution doit être réglée en **cash** lors de l'emprunt et sera rendue lors du retour.



Il n'y a pas d'amende si un instrument n'est pas rendu dans les délais. Une prolongation sera suggérée dans votre compte, si l'instrument n'est **pas déjà réservé**. Dans le cas contraire, des rappels continueront d'être envoyés au membre pour retourner l'instrument dans les plus brefs délais.

Si le-la membre ne donne **aucune nouvelle** et que plusieurs rappels sont restés sans réponse, OSER JOUER se réserve le droit de suspendre temporairement le compte du-de la membre.

Si une caution a été perçue, cette dernière reste propriété d'OSEO JOUER tant que l'instrument n'aura pas été restitué.

OSER JOUER prendra les mesures nécessaires pour récupérer l'instrument prêté dans la mesure du raisonnable, et se réserve le droit de faire recours aux tribunaux afin de se faire rembourser les coûts.

7. Données personnelles enregistrées pour les emprunts

Dans le cadre d'une création de compte de membre, les données personnelles suivantes sont enregistrées sur le site d'emprunt :

- Prénom, nom de famille
- Adresse de courriel
- No de téléphone
- Adresse postale

Ces données sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de la bibliothèque OSER JOUER et ne sont divulguées à aucune tierce personne hors de l'Association OSEO Vaud (Loi sur la Protection des données, LPD). Elles peuvent être utilisées à des fins d'analyse et/ou de statistique, de manière anonyme.

8. Droit à l'oubli

Comme le prévoit la LPD, le-la membre ayant résilié son adhésion à la bibliothèque OSER JOUER peut demander la suppression de ses informations personnelles, par mail à oserjouer@oseo-vd.ch ou par courrier postal à Rue du Panorama 28 | Case postale 812 | 1800 Vevey.

9. Décharge de responsabilité (attestation RC)

1. Je **certifie** avoir une assurance de responsabilité civile (RC) couvrant les risques de détérioration des instruments de musique mis à ma disposition (une copie de la police d'assurance RC, ainsi qu'une caution vous seront demandées pour certaines locations – voir sous le descriptif des instruments)
2. Dans le cas de détérioration d'instruments mis à disposition sous ma responsabilité, je m'engage à réparer le(s) instrument(s) à mes propres frais (assurance RC).
3. De plus, je confirme que la bibliothèque « OSER JOUER » et l'association OSEO Vaud ne sont pas responsables en cas d'accident survenu lors de l'utilisation des instruments de musique empruntés.

10. Modifications apportées au règlement

OSER JOUER se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Dans ce cas, la nouvelle version informatique sera mise à jour sur le site internet et envoyée aux membres pour information. Les membres devront l'accepter à nouveau pour continuer à utiliser les services de la bibliothèque.

MEMBRE :	OSER JOUER :
Prénom :	Prénom :
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :
Date, lieu :	Date, lieu :